

## LETTRE A TOUTES LES CAISSES n° DAJI-2022-339

Direction des Affaires Juridiques et Institutionnelles

Bobigny, le 20/06/2022

Objet : Info DPO – **Action Déclic Stop Tabac**

Madame, Monsieur le Directeur Général,  
Madame, Monsieur le Directeur,

Je vous informe de la décision du Directeur Général de la Caisse Centrale de Mutualité Sociale Agricole de mettre en œuvre le traitement de données à caractère personnel, dénommé « **Action Déclic Stop Tabac** » ayant pour **finalité** la mise en œuvre, la gestion, la réalisation, le suivi et l'évaluation du dispositif Action Déclic Stop Tabac.

Le traitement a pour objectifs de :

- sensibiliser sur les risques du tabagisme,
- proposer aux assurés des ateliers motivationnels et d'accompagnement, des actions individuelles à l'arrêt du tabac,
- évaluer le dispositif.

Ce traitement nécessaire à l'exécution d'une mission d'intérêt public de la Mutualité Sociale Agricole, concerne les assurés agricoles issus d'un établissement d'enseignement agricole ou d'un établissement d'insertion par le travail.

Ce traitement a été inscrit dans le registre des traitements nationaux. Toutes les Caisses de Mutualité Sociale Agricole sont donc concernées par ledit traitement.

Par conséquent, vous trouverez ci-joint une copie de la mention d'information, laquelle devra être publiée sur le site Internet de votre caisse pendant toute la durée du traitement.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur le Directeur Général, Madame, Monsieur le Directeur, à l'assurance de mes salutations distinguées.

**Signée par la Directrice des Affaires Juridiques  
et Institutionnelles**

**Agnès CADIOU**

Nombre de document(s) annexe(s) : 1  
Direction des Affaires Juridiques et Institutionnelles  
Dossier suivi par Margaux CHOULEUR  
☎ 01 41 63 73 44

## Mention d'information RGPD

# Action Déclic Stop Tabac

La Mutualité Sociale Agricole (MSA) met en œuvre un traitement de données à caractère personnel, dénommé « **Action Déclic Stop Tabac** » dont la **finalité** est la mise en œuvre, la gestion, la réalisation, le suivi et l'évaluation du dispositif Action Déclic Stop Tabac.

Le traitement a pour objectifs de :

- sensibiliser sur les risques du tabagisme,
- proposer aux assurés des ateliers motivationnels et d'accompagnement, des actions individuelles à l'arrêt du tabac,
- évaluer le dispositif.

Le traitement est nécessaire à l'exécution d'une mission d'intérêt public de la Mutualité Sociale Agricole.

Les catégories d'informations traitées pour les assurés agricoles, issus d'un établissement d'enseignement agricole ou d'un établissement d'insertion par le travail, sont les suivantes :

- NIR
- Données d'identification
- Vie personnelle.

Les données personnelles sont conservées, par les référents des caisses de Mutualité Sociale Agricole, pendant 2 ans à compter de la fin du dispositif.

L'accès à l'ensemble des informations est réservé aux agents référents des caisses de Mutualité Sociale Agricole, individuellement habilités par le Directeur de leur organisme et au personnel du Département Prévention et de l'Education Sanitaire et Sociale (DPESS) de la Caisse Centrale de Mutualité Sociale Agricole en charge du suivi du dispositif, en tant que destinataires internes.

Conformément aux articles 15 et suivants du Règlement Général sur la protection des données (RGPD), vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation et d'opposition aux données qui vous concernent. Ces droits s'exercent sur demande écrite adressée au Directeur Général de la Caisse de Mutualité Sociale Agricole dont dépend l'assuré ou à son Délégué à la Protection des Données (DPO).

En cas de difficultés dans l'application des droits énoncés ci-dessus, toute personne peut également introduire une réclamation auprès de l'autorité indépendante en charge du respect de la protection des données personnelles : Commission Nationale Informatique et Libertés (CNIL) – 3, Place de Fontenoy TSA – 80715 – 75334 PARIS CEDEX07.